

Tableau n° 85
Les brouillards d'acides minéraux forts comportant l'acide sulfurique

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer du larynx.	40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 5 ans	-Décapage, galvanoplastie et autres traitements de métaux à l'acide. -Fabrication de batteries au plomb. -Fabrication d'engrais à base de phosphates.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 19 mai 2018"